

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 13 décembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 13 décembre 2021 à 18 h 30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – POUSSE – GREFFIER – MAURY –SANCHEZ – COULONVAL – BROUSSE – DUVERT – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI.

Absente excusée : Mmes et MM. MARCAILLOU - FOURES - BELUCHE.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- TARIFS PUBLICITES SUR PANNEAU NUMERIQUE.

M. le Maire rappelle à ses collègues que dans le cadre de sa politique de communication, un panneau d'affichage numérique a été installé à l'entrée de la commune. Il propose que ce dispositif audio-visuel dynamique puisse être utilisé comme outil de communication pour les entreprises.

Il propose une convention qui prévoit 5 formules forfaitaires dont les produits seront intégrés à la régie « Droit de place et de publication », à savoir :

- PREMIUM Plus : Diffusion 7/7 jours, 3 passages de 15 secondes par jour, 3 pages publicitaires, tarif : 1 500 € annuels,
- PREMIUM : Diffusion 7/7 jours, 3 passages de 10 secondes par jour, 2 pages publicitaires, tarif : 1 000 € annuels,
- NORMALE : Diffusion 4/7 jours, 4 passages de 8 secondes par jour, 1 page publicitaire, tarif : 500 € annuels,
- REDUITE : Diffusion 3/7 jours, 3 passages de 8 secondes par jour, 1 page publicitaire, tarif : 250 € annuels,
- SEMAINE : Diffusion 7 jours (**FORFAIT**), 4 passages de 8 secondes pour 1 semaine, 1 page publicitaire, tarif : 20 € la semaine,

Accord unanime du Conseil Municipal qui autorise le Maire à signer toutes les conventions de partenariat avec les entreprises partenaires.

- TRANSFERT DE PROPRIETE VOIRIES ET EQUIPEMENTS COMMUNS LOTISSEMENT LE CROUZET.

M. le Maire informe ses collègues que la commune est saisie par la Société HECTARE, en vue de transférer à la commune tous les équipement (voirie et réseaux) afin de procéder à leur classement dans le domaine public.

Cette transaction se fera pour l'€uro symbolique et les frais de transfert seront à la charge du vendeur.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- TRANSFERT DE PROPRIETE VOIRIES MARCOU : DOMAINE PUBLIC.

M. le Maire informe ses collègues que la commune est saisie par la Société MARCOU HABITAT, dans le cadre de la viabilité du lotissement « Les Rives de la Clamoux », en vue de transférer à la commune tous les équipements (voirie et réseaux) afin de procéder à leur classement dans le domaine public.

Cette transaction se fera pour l'€uro symbolique et les frais de transfert seront à la charge du vendeur.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **SERVITUDES DE PASSAGE RESEAUX HUMIDES : « LES PORTES DU MINERVOIS ».**

M. le Maire informe ses collègues que dans le cadre de la viabilité du lotissement « Les Portes du Minervoisi », la commune, en accord avec le lotisseur met à disposition de l'opérateur deux parcelles communales, en vue de réaliser un réseau de transport et de stockage des eaux pluviales.

La parcelle AY 47 pour la création d'un fossé et AY 49 pour un bassin de rétention.

Il indique qu'à la fin de la commercialisation du lotissement ces équipements seront intégrés dans le domaine public communal.

Accord du Conseil Municipal pour la mise à disposition des terrains destinés à la réalisation du dit ouvrage.

- **DECISIONS MODIFICATIVES.**

Cette question est retirée de l'ordre du jour.

- **BATISSE RUE DES COURTINES : MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE.**

M. le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée une proposition de maîtrise d'œuvre réalisée par M. Raymond PAULY, architecte pour une mission relative à la démolition de la bâtisse BENIT dans le centre du village.

Le montant de cette prestation est de 2 750 € H.T.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Suite à la mise à la retraite pour invalidité d'un agent et à la titularisation d'un deuxième, le tableau des effectifs doit être modifié pour tenir compte de ces modifications.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **DIVERS.**

- Permanence Maison des Services Publics :

M. le Maire informe la mise en place d'une Maison des Services Publics à Villemoustaussou avec permanences sur VILLEGLEY.

Une information sera portée à la population intéressée par ce service.

- **COMPTE RENDU DES ADJOINTS.**

- M. Raymond BENOIT ⇨ rend compte des dossiers suivants :
 - Restriction de la circulation au lotissement Les Maillols : Suite à l'aménagement de places de parking rue des Mimosas, un sens unique a été instauré dans cette rue et un arrêté interdisant la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes, sauf pour nécessité de service, sera mis en place.
 - Places handicapées secteur de l'église : Suite aux travaux du pont et à la suppression de deux places handicapées, il est mandaté pour en créer une nouvelle dans ce secteur.
- M. Stéphane AZEMA ⇨ rend compte de l'organisation de la cantine scolaire suite à la grève du personnel ALAE. M. le Maire remercie les élus pour leur participation au service de la cantine durant cette grève.
- Mme POUSSE ⇨
 - Vœux à la population et repas des aînés : Vu l'évolution des conditions sanitaires, il est décidé de ne pas organiser les vœux à la population, la mise en place entraînant trop de problèmes. Concernant le repas des aînés, par mesure de sagesse et n'étant pas sûr de pouvoir assurer cette manifestation au mois de mars, il est décidé d'offrir un cadeau à toutes les personnes âgées de plus de 62 ans. La remise se fera à partir des locaux de la mairie, dans le cadre d'une rencontre organisée avec les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 20.

Le Maire,

Alain MARTY